

## Informations aux communes sur la collecte des déchets adhérentes à Collectea

Information N°1 à diffuser pour le mois de décembre

Envoi le 26/11/2021

<p><b>PRECOLLECTE</b></p>	<p><b>BAYEUX - Secteur 1</b> : Pour retirer votre bac jaune, merci de vous présenter au 18 Rue de la Résistance, les 6, 8 et 10 décembre 2021 de 9h à 12h ou les 7 et 9 décembre 2021 de 14h à 17h. Il faudra vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Si vous ne pouvez pas être présents à ces dates, Collectea reviendra vers vous ultérieurement.</p> <p><b>SAINT VIGOR LE GRAND, TILLY SUR SEULLES, TREVIERES</b> : Vous n'avez pas reçu votre bac jaune, merci de contacter Collectea pour organiser sa livraison. Contacts: 02.31.92.54.93 / Mail: accueil@smismb.fr / Locaux administratifs ouverts du lundi au vendredi : 9h00-12h00 / 14h00-17h00</p>
<p><b>COLLECTE</b></p>	<p><b>GESTION DES JOURS FERIES: 25 décembre 2021, 1er janvier 2022</b></p> <p><b>BAYEUX</b> : Les collectes du 24 décembre et du 31 décembre du secteur S5 sont supprimées. En remplacement, les ordures ménagères et le tri sélectif seront collectés les jeudis soirs du 23 décembre et du 30 décembre 2021.</p> <p><b>BERNESQ, CANCHY, CARTIGNY L EPINAY, LONGUEVILLE, SAINT MARTIN DE BLAGNY</b> : Les collectes des samedis 25 décembre 2021 et du 1er janvier 2022 sont décalées respectivement aux vendredis 24 et 31 décembre 2021.</p> <p><b>AUTRES COMMUNES</b> : Aucun changement dans les collectes.</p>
<p><b>TRI DES DECHETS</b></p>	<p>Tous les emballages et les papiers peuvent être déposés dans votre bac ou sac jaune. Certains d'entre nous pensent bien faire en y déposant les jouets et les objets en plastique (brosses à dent, passoires de cuisine...). Malheureusement ces objets ne seront pas triés car les centre de tri sont en capacité de trier uniquement les emballages et les papiers. Vos objets seront donc refusés et envoyés vers des usines de traitements des ordures ménagères. En cas de doute déposer vos déchets aux ordures ménagères.</p>
<p><b>PREVENTION</b></p>	<p><b>BAYEUX</b> : Après les fêtes la ville de Bayeux, organise le broyage de vos sapins, il suffit de les déposer dans les enclos prévus à cet effet. La localisation des enclos et les informations sur l'opération sont disponibles sur <a href="http://www.bayeux.fr">www.bayeux.fr</a></p>
<p><b>AUTRES</b></p>	